académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

# POLE 1ER DEGRE - MOYENS - RH

Le 9/02/17

## Appel à candidature sur poste à profil
## Année scolaire 2016/2017

### Enseignant référent – collège le Luberon - Cadenet

Destinataires : enseignants du 1er degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Amandine MONTI (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur l'appel à candidature sur le poste à profil d'enseignant référent rattaché au collège le Luberon à Cadenet.

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- Adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84

- Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour le lundi 27 février 2017**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier à la direction académique - Pôle 1er degré - **pour le mercredi 1er mars 2017**.

- Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1er degré par mèl : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat via I-Prof.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1er degré.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

# Fiche de poste
# Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**P1D**

**Objectifs :**

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec la circulaire 2016-117, l'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des familles, il assure une mission essentielle d'accueil et d'information.

Membre de l'équipe de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ESS), il est chargé de l'animation et de la coordination de l'ESS.

Il veille à la continuité de la mise en œuvre du PPS, en lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.

**Missions et tâches :**

**Relations avec les familles et les partenaires**

Il accueille et informe les familles des élèves handicapés et leur transmet les bilans annuels.

Il réunit, anime et assure la coordination de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves en situation de handicap de son secteur, afin de favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Il assure la coordination opérationnelle des partenaires et veille à la cohérence du parcours de formation de l'élève.

Il se place en position d'aide et de conseil, auprès des différents acteurs concernés par le PPS de l'élève et favorise les échanges d'information entre les partenaires.

Il aide à formaliser l'évaluation du PPS par l'équipe de suivi de la scolarisation.

Il recueille le GEVASco renseigné par l'équipe pédagogique et le document de suivi du PPS pour transmission à la MDPH.

Il est soumis au strict respect du secret professionnel

**Relations avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) de la MDPH :**

Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire et peut être invité à ses travaux

Il transmet à l'EPE les comptes –rendus des équipes de suivi de la scolarisation, tous documents ou observations de nature à éclairer sur les compétences et les besoins en situation scolaire de l'élève et les bilans annuels

**Auprès de l'IEN ASH :**

L'enseignent référent communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPSdans son secteur d'intervention.

Il lui remet annuellement un rapport d'activité qui précise, outre les conditions d'exercice, le bilan chiffré assorti d'une évaluation qualitative des ses actions, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour l'année suivante.

Il participe aux réunions de coordination des enseignants référents et aux modules de formation d'accompagnement à ses fonctions mis en place.

**Auprès des IEN chargés de circonscription du premier degré et des chefs d'établissement de son secteur**
L'enseignant référent informe le personnel d'encadrement concerné des difficultés qui lui sont signalées dans la mise en œuvre du PPS. Il en fait de même s'il y a lieu auprès du directeur de l'établissement de santé médico-social.

**Compétences – expérience professionnelle :**

L'enseignant référent est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS/CAEI).
Il montre :
- une bonne connaissance du handicap, des structures et partenaires dans le champ du handicap
- une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, tableur, courrier électronique, internet.

de bonnes capacités :
- d'organisation et de rigueur
- de communication et d'animation

**Organisation du service :**

L'enseignant référent exerce 1607 heures réparties sur le calendrier scolaire, plus une semaine en fin d'année et une semaine avant la rentrée.
Il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH, coordonnateur des enseignants référents du département.
Son rattachement administratif est situé dans un établissement public local d'enseignement de son secteur d'intervention. Ce secteur est arrêté annuellement par le directeur académique et comprend nécessairement des écoles, des établissements du second degré de l'enseignement public et privé, des établissements de santé et/ou médico-sociaux et éventuellement des établissements de l'enseignement agricole.

**Conditions de candidature :**

Avoir pris connaissance des spécificités du poste.

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission composée du Directeur académique ou de son représentant et d'un enseignant spécialisé. L'entretien a un double objet : compléter l'information du candidat sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction. La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat après présentation en CAPD.

**Contact :**

Dominique PAPON, Inspectrice de l'Education nationale en charge de l'ASH : 04 90 27 76 11

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# FICHE DE CANDIDATURE

NOM et Prénom : ……..…

Affectation actuelle : ……

Nommé(e) à ☐ Titre définitif ☐ Titre provisoire
le :

Circonscription : ……..…

Adresse personnelle : ……

……

N° de téléphone : ……

E-mail : ……

Diplômes et date d'obtention : ……..

---

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

……

A , le
(signature)

Avis de l'IEN :

☐ favorable ☐ défavorable date et signature :

Pôle 1er degré
Moyens-RH

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

Sibylle BORREDA
Téléphone
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers**
**84077 Avignon cedex 4**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **lundi 27 février 2017**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1er degré **par mél** à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr